

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral en date du 6 août 2020, une enquête publique a été prescrite sur la commune de Fontaine-Couverte du **lundi 28 septembre 2020 à 9h30 au mercredi 28 octobre 2020 à 12h30**, concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Rose des Vents Energies, dont le siège social est situé 213, cours Victor Hugo à Bègles (33323), en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, dénommée parc éolien « Rose des Vents », composée de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison, d'une capacité totale de 6,6 à 7,875 MW, située sur la commune de Fontaine-Couverte (53350).

Par décision motivée du commissaire-enquêteur, M. Alain PARRA d'ANDERT, cadre bancaire en retraite et par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2020, **la durée de l'enquête publique est prolongée jusqu'au samedi 7 novembre 2020 à 12h.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de la demande d'autorisation est déposé à la mairie de Fontaine-Couverte, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h). Le dossier sera également consultable sur le poste informatique, mis à la disposition du public à la préfecture de la Mayenne, 46 rue Mazagran à Laval, aux heures habituelles d'ouverture (à titre indicatif : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

En outre, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site dédié :

<https://www.registredemat.fr/parc-eolien-rose-des-vents> ; il sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et son résumé non technique qui ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de Fontaine-Couverte, siège de l'enquête. Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : 16, rue Pierre-Barauderie 53350 Fontaine-Couverte, sur le registre numérique du site dédié : <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-rose-des-vents>, ainsi que par voie électronique à l'adresse dédiée : parc-eolien-rose-des-vents@registredemat.fr

Elles seront, dans ce cas, versées au registre numérique.

Le commissaire-enquêteur, assurera deux permanences supplémentaires en mairie de Fontaine-Couverte et y recevra en personne les observations du public **le lundi 2 novembre 2020 de 9h30 à 12h30 et le samedi 7 novembre 2020 de 9h à 12h.**

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat, à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières), et à la mairie de Fontaine-Couverte, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur Alexandre DUCHENE, chef de projet - tél. : 02.28.03.90.00 - adresse mail : alexandre.duchene@valorem-energie.com

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.

